

FONDS NATIONAL DE MAITRISE DE L'ÉNERGIE



**RAPPORT D'ACTIVITES
AU 31 DECEMBRE 2025**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. ACTIVITES REALISEES PAR LE FONAME.....	3
1. Ressources collectées en 2025	4
2. Emplois	4
2.1. Dépenses de Fonctionnement	5
2.2. Dépenses d'Investissement.....	6
II. ACTIVITES REALISEES NON INSCRITES SUR LE BUDGET DU FONAME.....	26
III. DIFFICULTES RENCONTREES.....	28
IV. RECOMMANDATIONS.....	28
CONCLUSION.....	77

INTRODUCTION

Le Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME), créée par le décret n° 2016-1131 du 21 décembre 2016, est un instrument stratégique de l'État destiné à soutenir et financer les initiatives en matière de maîtrise d'énergie. Il constitue un levier essentiel pour la promotion d'une utilisation rationnelle et durable des ressources énergétiques, en cohérence avec les objectifs nationaux de développement durable.

Sa mission fondamentale est d'accompagner et de renforcer la mise en œuvre des politiques publiques de transition énergétique, en favorisant une gestion optimale des ressources disponibles et en contribuant à la réduction des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie.

Le présent rapport d'activités pour l'exercice 2025 rend compte de la mise en œuvre du budget de l'année et dresse un bilan exhaustif des interventions réalisées par le Fonds. Il met en évidence les actions programmées et exécutées, les initiatives complémentaires menées en dehors des prévisions budgétaires, ainsi que les principales contraintes rencontrées. Ce rapport propose enfin des recommandations destinées à renforcer l'efficacité des interventions et à consolider l'impact du FONAME dans l'accomplissement de ses missions.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Les activités réalisées dans le cadre du budget 2025 ;
- Les activités exécutées hors budget ;
- Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice ;
- Les recommandations pour l'amélioration des performances futures.

I. ACTIVITES REALISEES PAR LE FONAME

Pour l'exercice budgétaire 2025, le budget du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME) s'établit à un montant total de 246 281 459 F CFA, et se décompose comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 49 042 000 FCFA.**

Les dépenses de fonctionnement, couvrent les charges liées au fonctionnement courant du Fonds, notamment les frais administratifs, logistiques et de gestion indispensable à la bonne exécution de ses activités

- **Dépenses d'investissement : 197 239 459 FCFA**

Ces dépenses représentent la part la plus significative du budget. Elles sont destinées au financement des projets et programmes structurants en matière d'efficacité énergétique, de modernisation des infrastructures et de soutien aux initiatives innovantes visant à promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'énergie.

Cette configuration budgétaire pour 2025 illustre une orientation résolument tournée vers l'investissement, confirmant la vocation du FONAME à agir comme un catalyseur de la transition énergétique et du développement durable.

I. Ressources collectées en 2025

Au cours de l'exercice 2025, le compte du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME) a été alimenté par deux principales sources de financement. D'une part, un montant de 27 000 000 FCFA correspondant au quatrième et dernier mandat du budget de l'année 2024 a été versé, assurant ainsi la clôture des engagements financiers de l'exercice précédent. D'autre part, le Fonds a bénéficié d'un apport de 70 000 000 F CFA, représentant les premier et deuxième mandat du budget 2025.

Ces deux opérations ont permis de mobiliser un montant total de **97 000 000 F CFA**, constituant une ressource essentielle pour le démarrage et la mise en œuvre des activités programmées en 2025.

Ce montant correspond à un taux de recouvrement de 43 % pour l'année 2025, contre 52 % à fin 2024.

L'état ci-dessous permet de résumer les différents versements effectués sur le compte du Fonds au 31/12/2025.

Tableau I : Etat des versements effectués par l'ACCT

DATE	DESIGNATION	MONTANTS VERSES (FCFA)
16/06/2025	Allocation budgétaire de l'Etat du 4 ^{ème} trimestre 2024	27 000 000
	Allocation budgétaire de l'Etat du 1 ^{er} trimestre 2025	34 000 000
	Allocation budgétaire de l'Etat du 2 ^{ème} trimestre 2025	36 000 000
TOTAL		97 000 000

Source : BNI

NB : Il est à noter que sur quatre mandats émis au titre du budget 2025, seuls deux ont été effectivement payés.

Deux autres mandats ont été émis mais n'ont pas encore payés. Ils s'élèvent à un montant total de 70 000 000 FCFA (34 000 000 et 36 000 000) seront affectés au budget 2026.



La situation de trésorerie du Fonds au 31 décembre 2025, se chiffrait à **43 196 141 F CFA**.



Au 31 mars 2026 (date de la validation du rapport d'activités), la trésorerie du Fonds se chiffre à **11 486 878 FCFA**

2. Emplois

Les emplois sont constitués des dépenses de **Fonctionnement** et d'**Investissement**.

Au titre du budget 2025, le montant total de **105 040 372 FCFA** a été décaissé pour couvrir les emplois constitués des dépenses de **Fonctionnement et d'Investissement**, soit un taux global d'exécution de **42,65%**.

2.1. Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **49 042 000 FCFA**. En 2025, elles ont été exécutées à hauteur de **36 248 000 F CFA**, soit un taux d'exécution de **73,91%**.

Les frais de fonctionnement du Service en charge du suivi des dossiers du FONAME

Dans le cadre des activités du FONAME, la Direction de la Maitrise de l'Energie a été désignée, par décret N°2021-466 du 08 septembre 2021, comme Service chargé de la préparation et du suivi de l'exécution des décisions soumises au Comité de Gestion du FONAME.

Pour couvrir les charges de fonctionnement de ce Service, une dotation de **2 500 000 F CFA** a été inscrite au budget 2025 pour l'achat de carburant et de fournitures informatiques.

En 2025, cette dépense a été entièrement réglée et a servi à effectuer le rechargement de la carte carburant du FONAME d'un montant de 1 500 000 FCFA ainsi qu'à l'achat de matériel et consommation informatique (souris sans fil, clé USB et cartouche d'encre) d'un montant de 1 000 000 FCFA.

Audit des comptes du FONAME

Conformément à la recommandation formulée par le Ministère de l'Economie et des Finances relative à l'audit et à la certification des comptes des Fonds Nationaux, la dotation de 2 500 000 F CFA a été allouée à cette ligne pour le règlement de l'audit 2024.

A la clôture de l'exercice 2025, aucune dépense n'a été effectuée sur cette rubrique. Toutefois, le rapport d'audit 2023 ayant été validé par les membres du Comité de Gestion au cours de la session du 31 mars 2026, la mission d'audit 2024 démarrera et sera réglée sur le budget 2026.

Supervision des Organes de Gestion du FONAME

Au titre de l'année 2025, une enveloppe budgétaire globale de 25 100 000 F CFA a été inscrite au budget pour couvrir la dotation en carburant ainsi que les frais de communication des membres des Organes de Gestion. Cette allocation vise à leur fournir les moyens logistiques et opérationnels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions de suivi et de supervision des travaux réalisés dans le cadre du fonctionnement du Fonds.

Au cours de l'année, un montant total de **18 200 000 F CFA** a été effectivement décaissé pour le règlement de ces dépenses correspondant à la participation active des membres des Organes de Gestion à trois sessions ordinaires et à une session extraordinaire, soit un taux d'exécution de **72,51%**.



Remboursement des frais de Fonctionnement à la BNI

Conformément aux règles de fonctionnement de la Banque Nationale d'Investissement (BNI), chaque Fonds National logé en son sein, doit contribuer au paiement des frais occasionnés par sa gestion.

Le montant de ces frais est déterminé en fonction des activités et des ressources du Fonds.

Ainsi, le montant de **7 500 000 F CFA** a été inscrit au budget 2025 du FONAME pour le remboursement à la BNI des charges occasionnées par sa gestion en 2024.

Au titre de l'exercice 2025, cette dépense a été entièrement réglée.



Frais de mission

Au titre de l'exercice 2025, le montant total de 10 070 000 F CFA a été inscrit au budget pour le paiement des frais de mission dans le cadre d'une tournée de sensibilisation aux économies d'énergie et à la cuisson propre, d'un atelier d'information et de formation à l'intérieur du pays et d'une mission de supervision des travaux de forages pour l'entretien de panneaux solaires.

Au titre de l'exercice 2025, le montant total de **7 250 000 FCFA**, a été décaissé pour le règlement des frais de mission, soit un taux d'exécution de **72%**.



Frais de réception

Cette rubrique est dotée d'un budget de 1 372 000 F CFA au titre de l'année 2025 pour régler les frais de restauration des membres des Organes de Gestion du Fonds, lors de la tenue des réunions de Comités de Gestion.

Ainsi, le montant total de **798 000 F CFA** a été décaissé pour le règlement des frais de réception des quatre (04) sessions qui ont eu lieu, soit un taux d'exécution de **58,16%**.

2.2. Dépenses d'Investissement

Évaluées à 197 239 459 F CFA, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **68 792 372 F CFA**, soit un taux d'exécution de **35,26%** et concernent uniquement le financement des travaux suivants :



Sensibilisation, communication et formation

Au titre de l'année 2025, la dotation de 13 581 459 FCFA a été allouée à cette ligne pour couvrir les charges liées à la campagne de sensibilisation des administrations publiques aux économies d'énergie dans les différentes villes du pays et mener des actions de communication et des formations.

A la clôture du budget 2025, le montant total de **10 436 000 F CFA** a été décaissé pour l'organisation des campagnes de sensibilisation suivantes :

❖ **Campagne de sensibilisation de l'administration publique aux économies d'énergie**

Une campagne de sensibilisation du personnel de l'administration publique aux économies d'énergie a eu lieu dans six (06) chefs-lieux de région de la Côte d'Ivoire à savoir Ferkessédougou, Boundiali et Divo du 11 au 21 août 2025 et à Guiglo, Duokoué et Bouaflé du 09 au 15 novembre 2025.

Cette campagne a été initiée à la suite de l'observation de certaines pratiques inefficaces en matière de consommation d'énergie dans les administrations publiques.

Elle visait donc à renforcer les capacités des fonctionnaires et agent de l'Etat et à les sensibiliser en matière de gestion efficiente de l'usage de l'énergie afin de réduire la consommation d'électricité dans les bâtiments publics. (Voir le rapport de cette activité).

a) Déroulement de la campagne de sensibilisation dans les chefs-lieux de région

La campagne de sensibilisation dans les chefs-lieux de région pour l'année 2025 s'est déroulée en deux étapes distinctes :

- **Première étape : Ferkessédougou, Boundiali et Divo**, chefs-lieux des régions du Tchologo, de la Bagoué et du Loh-Djiboua ;
- **Deuxième étape : Guiglo, Duékoué et Bouaflé**, chefs-lieux des régions du Cavally, du Guémon et de la Marahoué.

Dans toutes les localités visitées, le programme s'est déroulé comme suit :

➤ **Jour 1**

- Démarche administrative auprès des autorités régionales ;

➤ **Jour 2**

- Atelier comprenant :
 - Une sensibilisation et échanges portant sur la présentation des textes réglementaires relatifs à la maîtrise de l'énergie et la présentation des bons réflexes à adopter pour économiser de l'énergie dans les bâtiments publics ;
 - Une remise de supports de sensibilisation (stickers et flyers) ;
 - Un échange avec les fonctionnaires et agents de l'Etat portant sur la création d'un comité énergie.

✓ **Démarche administrative**

Dans les six (06) chefs-lieux de région visités, la première étape a consisté à rencontrer les Directeurs Régionaux ou Départementaux du Pétrole et de l'Energie pour présenter la délégation, les activités et échanger sur les dispositions pratiques de l'organisation de cette campagne. Cette rencontre était l'occasion de remercier les Directeurs Régionaux ou Départementaux pour leur disponibilité et leur appui constant dans la préparation de cette

campagne. Ces derniers ont marqué leur disponibilité à accompagner la délégation pour la réussite de cette campagne. Ainsi les Directeurs Régionaux ont désigné généralement deux agents du Service Energie de la Direction Régionale pour y participer activement.

La dernière rencontre administrative a lieu à la préfecture. La délégation accompagnée du Directeur Régional ou Départemental a rencontré le Préfet ou son représentant pour lui présenter les civilités.

Après les présentations, l'objet de la visite a été expliqué, à la suite de quoi le Préfet ou son représentant a encouragé l'initiative tout en souhaitant une réussite à cette activité.

b) Atelier de sensibilisation

Conformément aux termes de références, dans les trois (03) chefs-lieux de régions, un atelier de sensibilisation du personnel des administrations publiques s'est tenu de 9h30 à 13h30 dans une salle de conférence de la place.

✓ Résumé des allocutions

L'ouverture de l'atelier a été marquée par trois allocutions. La première allocution a été prononcée par le représentant du Maire, qui a souhaité la bienvenue à la délégation de la DGE et lui a exprimé sa gratitude d'avoir choisi sa localité pour organiser cette importante rencontre relative à la gestion de l'énergie dans les bâtiments publics.

Ensuite **M. GNIGBOGNIMA Siriki**, Directeur de la Maîtrise de l'Energie, représentant M. le Directeur Général de l'Energie a fait son allocution. Dans un premier temps, il a remercié le Préfet ou son représentant d'avoir accepté de présider cet atelier ainsi que tous les participants d'avoir répondu présent. Dans la suite de son allocution, il a souligné l'importance de cette campagne de sensibilisation dans le contexte des efforts de la Côte d'Ivoire pour une gestion responsable et durable des ressources énergétiques.

Un rappel de la campagne précédente menée par la Direction Générale de l'Energie dans les quatorze (14) chefs-lieux de district pour sensibiliser le personnel de l'administration publique aux économies d'énergie, a été faite. Il a également évoqué la première étape de l'extension de la campagne dans les chefs-lieux de région, notamment Ferkessédougou, Boundiali et Divo.

Il a expliqué que plusieurs audits pré diagnostics énergétiques réalisés en 2023 par le MMPE dans des bâtiments publics, ont révélé que 25% de l'énergie consommée l'est pendant les heures d'inoccupation. Il a ajouté que la consommation d'électricité des abonnés de l'Etat est passée de 232,5 GWh en 2011 à 493,8 GWh en 2023, soit une croissance annuelle moyenne de 9%. De même, la facture annuelle d'électricité de l'Etat est passée de 17,2 milliards de F CFA en 2011 à 44,7 milliards de F CFA en 2023, soit une hausse moyenne annuelle de 13%, d'où l'importance de cette campagne de sensibilisation.

Enfin, il a encouragé tous les fonctionnaires et les agents de l'Etat présents à devenir des ambassadeurs des économies d'énergies et du respect de l'environnement dans leurs différentes Directions.

La dernière allocution a été prononcée par M. le Préfet ou son représentant qui a remercié la délégation de la DGE pour cette initiative qui concerne non seulement l'administration

publique mais aussi les ménages étant donné que l'énergie est aussi utilisée au niveau des ménages. Il a exhorté tous les participants à être attentif et à bien prendre note au cours de cet atelier afin de mettre en pratique tout ce qui sera présenté aussi bien dans leur environnement de travail qu'à la maison.

Monsieur le Préfet ou son représentant, a incité les fonctionnaires et agents de l'Etat à être des modèles en adoptant les écogestes.

C'est sur ces mots qu'il a déclaré ouvert la campagne de sensibilisation de l'administration publique aux économies d'énergie dans la région.

✓ **Remise de supports de sensibilisation**

Après les allocutions, une remise symbolique de supports de sensibilisation (flyers et steakers) a été effectuée par Monsieur le Préfet ou son représentant à quelques structures publiques présentes à l'atelier.

A la fin de l'atelier toutes les autres structures ont reçu leur kit. Ces supports serviront à promouvoir les bonnes pratiques d'économie d'énergie dans les administrations publiques dans la région.

Monsieur le Préfet ou son représentant a bien voulu se prêter à la prise de la photo de famille à la suite de laquelle une pause-café a eu lieu. A la reprise de l'atelier, des spots télé conçus par la Direction Générale de l'Energie sur les bons gestes d'économie d'énergie ont été diffusés.

✓ **Présentation du cadre réglementaire de la Maitrise de l'Energie**

Cette présentation a été faite par Monsieur le Directeur de la Maitrise de l'Energie. Après les explications des enjeux de l'économie d'énergie, il a cité entre autres, la réglementation portant sur les éléments suivants :

- L'autoproduction qui permet à des particuliers de produire de l'électricité pour leur propre consommation à partir d'énergie de source renouvelable ;
- Les exigences d'efficacité énergétique dans le bâtiment,
- L'étiquetage énergétique obligatoire des lampes, des climatiseurs, réfrigérateurs et congélateurs dont la mise en œuvre est effective depuis le mois de juillet 2024 ;
- L'audit énergétique obligatoire et périodique qui est entrée en vigueur depuis le mois d'avril 2024.

Un accent particulier a été mis sur l'arrêté portant sur l'étiquetage énergétique qui est rentré en application depuis le 15 juillet 2024.

La mise en œuvre de cet arrêté va permettre un assainissement du marché ivoirien en termes d'appareils de qualité, à faible consommation énergétique et de veiller à ce que les populations puissent faire leur choix en toute connaissance de cause à travers les étiquettes énergétiques.

✓ **Présentations des bonnes pratiques d'économie d'énergie**

Cette présentation a été faite par Monsieur ASSIE Nouho Adamo, Sous-Directeur du FONAME et de la Sensibilisation. Il a expliqué la méthodologie à suivre pour le choix des climatiseurs en termes de capacité et d'efficacité puis a présenté les bonnes pratiques à observer lors de l'exploitation des climatiseurs, réfrigérateurs, lampes, télévision afin d'économiser de l'énergie. Il s'agit notamment :

- ✓ Pour les climatiseurs :
 - Régler la température de consigne dans la plage 24 à 26 °C ;
 - Fermer les portes et fenêtres pendant le fonctionnement du climatiseur ;
 - Nettoyer le filtre du climatiseur chaque trois (3) mois et effectuer un nettoyage complet chaque six (6) mois.
- ✓ Pour les réfrigérateurs :
 - Eviter l'installation dans une pièce chaude ou à proximité d'une source de chaleur ;
 - S'assurer que l'arrière du réfrigérateur est propre et aéré (prévoir un minimum de 10 cm d'espace libre derrière et au-dessus) ;
 - Dégivrer régulièrement : À partir de 4 mm de givre la consommation électrique augmente de 30% ;
 - Remplacer les joints d'étanchéité endommagés ;
 - Régler le thermostat au maximum lorsque le réfrigérateur est plein et à la moitié lorsqu'il ne l'est pas ou lorsque les aliments sont bien froids ou bien congelés ;
 - Eviter de mettre la nourriture chaude au réfrigérateur.
- ✓ Pour les lampes :
 - Utiliser les ampoules basses consommation et de préférence les lampes LED ;
 - Eteindre systématiquement lorsqu'on sort de la pièce ;
 - Favoriser la lumière naturelle ;
 - Nettoyer régulièrement les luminaires.
- ✓ Pour les autres appareils :
 - Ne pas les laisser en veille s'ils ne seront pas utilisés pendant une longue période, les débrancher ou éteindre la multiprise.

Illustration de la campagne de sensibilisation



Remise du kit de sensibilisation au préfet de FERKE



Présentation des bonnes pratiques d'économie d'énergie par M. ASSIE, Sous-Directeur à la DGE



Images de la campagne de sensibilisation à Boundiali



Images de la campagne de sensibilisation à Guiglo

❖ Campagne de sensibilisation sur le cadre réglementaire relatif aux énergies renouvelables

Une campagne de sensibilisation sur le cadre réglementaire relatif aux énergies renouvelables a eu lieu à san pèdro du 1^{er} au 04 juillet 2025. Cette campagne a permis d'informer et de sensibiliser les parties prenantes sur les mesures mise en place par la

Direction Générale de l'Energie à travers l'adoption de divers textes réglementaires visant à promouvoir les énergies renouvelables (voir le rapport).

a) Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de cet atelier était d'informer et de sensibiliser les différents acteurs du domaine des énergies renouvelables sur le cadre réglementaire. Lors de cet atelier, les présentations suivantes ont été faites :

- ⇒ Présentation des dispositions réglementaires prévues pour l'exercice d'autoproduction en Côte d'Ivoire ;
- ⇒ Présentation des activités connexes aux segments d'activités du secteur de l'électricité ainsi que les dispositions réglementaires qui s'y appliquent ;
- ⇒ Présentation des conditions pour bénéficier du statut de clients éligibles ainsi que les dispositions réglementaires qui leur sont applicables.
- ⇒ Présentation du manuel d'installation ainsi que le manuel d'exploitation et de maintenance des Systèmes Solaires Photovoltaïque en Côte d'Ivoire.

b) Les différentes présentations de l'atelier

Il convient de souligner que l'atelier a été ponctué par sept (07) présentations, chacune suivie d'une session d'échanges permettant d'apporter des éclaircissements sur les points restés flous pour les participants.

✓ Première présentation : Code de l'électricité

Monsieur Dosso Moussa, Directeur des Énergies Renouvelables et de la Bioénergie (DERBE), a exposé les grandes lignes du Code de l'électricité, entré en vigueur le 24 mars 2014, en remplacement de la loi n° 85-583 du 29 juillet 1985.

Ce nouveau cadre législatif a pour objectifs principaux de :

- Garantir l'indépendance énergétique et la sécurité de l'approvisionnement en électricité ;
- Favoriser le développement des énergies nouvelles et renouvelables ;
- Étendre la production et l'accès à l'énergie électrique sur tout le territoire ;
- Promouvoir la maîtrise de l'énergie ;
- Créer un environnement économique propice à la rentabilisation des investissements ;
- Protéger les droits des consommateurs ;
- Et encourager la concurrence ainsi que les droits des opérateurs du secteur.

En outre, ce Code établit le cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités liées au secteur de l'électricité, notamment la production, le transport, le dispatching, l'importation, l'exportation, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique.

Enfin, il est important de noter que le Code prévoit des sanctions applicables en cas d'infractions à ses dispositions.

✓ Deuxième présentation : Décret n°2016-783 du 12 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique

Monsieur Dosso Moussa, Directeur des Energies Renouvelables et de la Bioénergie, (DERBE) a présenté également le décret n°2016-783 du 12 octobre 2016 fixant les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique.

Ce décret qui comprend 29 articles et 5 chapitres, fixe les conditions d'exercice et les modalités de la vente de l'énergie électrique produite par un producteur indépendant et de l'excédent d'énergie électrique produite par un autoproducteur.

Il vise à encadrer la production, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique tout en garantissant une transparence dans les activités des opérateurs. Il régit les conditions d'exercice et les modalités de vente de l'énergie électrique produite par les IPP et de l'excédent de production des auto-producteurs.

Le décret souligne les processus et conditions techniques d'accès et de raccordement au réseau, insistant sur l'importance de la transparence, du contrôle ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions réglementaires.

✓ **Troisième présentation** : Arrêté n°327 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant sur l'autoproduction

Monsieur KOUAME Toto Edmond, Chargé d'Études à la Direction Générale de l'Énergie, est intervenu sur la thématique de l'autoproduction d'électricité, apportant ainsi un éclairage aux participants sur le cadre réglementaire rigoureux qui encadre cette activité.

Il a, dans un premier temps, présenté les trois régimes juridiques applicables à l'autoproduction, à savoir : le régime de la liberté, le régime de la déclaration préalable et celui de l'autorisation préalable. Par la suite, il a détaillé les conditions d'obtention des autorisations, en fonction du régime applicable et du statut du demandeur (personne physique ou morale).

En outre, il a exposé les cas pouvant entraîner le retrait d'une autorisation, ainsi que les sanctions prévues en cas de manquement à la réglementation. A ce propos, il a évoqué notamment :

- Le non-respect des délais impartis pour l'installation des équipements,
- Le non-respect des engagements ou des conditions ayant motivé l'octroi de l'autorisation,
- La falsification des pièces justificatives soumises lors de la demande,
- Ainsi que les dispositions pénales applicables en cas d'infractions graves.

Cette présentation a permis de clarifier les exigences juridiques liées à l'autoproduction d'électricité, tout en sensibilisant les participants à l'importance du respect de la réglementation en vigueur

✓ **Quatrième présentation** : Arrêté n°326 MMPE/DGE du 09 décembre 2022 portant Création de la CEDAA

Monsieur BOURE Wépié Kévin, Secrétaire de la Commission chargée de l'Examen des Demandes d'Autorisation et d'Agrément (CEDAA), est intervenu pour présenter l'arrêté

relatif à la création, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de ladite commission.

Dans un premier temps, il a exposé les principales missions assignées à la CEDAA, avant d'en décrire la composition ainsi que le mode de fonctionnement.

Ensuite, il a expliqué de manière détaillée le processus d'évaluation des demandes, en insistant sur les critères essentiels à remplir pour l'obtention d'un agrément ou d'une autorisation.

Pour conclure, il a partagé les statistiques relatives aux dossiers traités à ce jour, offrant ainsi un aperçu concret du travail accompli par la commission.

- ✓ **Cinquième présentation** : arrêté 329 MMPE/DGE DU 09 décembre 2022 définissant le statut de client éligible et les conditions et modalités de l'autorisation d'achat de l'énergie électrique

Dans son intervention, **Madame COULIBALY Fatim**, Chef de service à la Direction Générale de l'Energie, a tout d'abord défini le statut du client éligible, en précisant les critères requis selon le profil du client. Elle a ensuite présenté les conditions ainsi que les modalités d'octroi de ce statut.

Par ailleurs, Elle a apporté des éclaircissements sur les procédures relatives au renouvellement ou au retrait de l'autorisation d'achat d'énergie électrique accordée aux clients éligibles.

- ✓ **Sixième présentation** : arrêté n°328 MMPE/DGE du 09 Décembre fixant les conditions et modalités de délivrance, d'obtention et de retrait des agréments pour l'exercice des activités connexes.

Dans sa deuxième intervention, **Madame Coulibaly Fatim Atchoumou** a tout d'abord défini la notion d'activité connexe. Elle a ensuite exposé la procédure d'octroi de l'agrément, en précisant les conditions à remplir ainsi que les modalités de modification ou de retrait dudit agrément.

Par ailleurs, elle a mis en évidence les dispositions réglementaires encadrant ces activités connexes, en insistant sur l'importance de leur régulation afin de garantir leur conformité, leur efficacité, et de favoriser l'innovation dans le secteur de l'électricité.

Enfin, elle a souligné que l'agrément est obligatoire pour toute personne physique ou morale, agissant individuellement ou en groupement, souhaitant exercer l'une ou l'autre de ces activités.

- ✓ **Septième présentation** : Manuels d'installation, d'exploitation et de maintenance des Systèmes Solaires Photovoltaïques en Côte d'Ivoire

Lors de son intervention, Monsieur KOBENAN Angui, Sous-Directeur à la Direction Générale de l'Énergie, a présenté les deux manuels techniques nationaux sur les systèmes photovoltaïques, élaborés dans le cadre de la politique nationale des énergies renouvelables. Il a souligné que ces outils visent à standardiser les pratiques d'installation, d'exploitation et de maintenance ; à renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur et à garantir la qualité, la sécurité et la durabilité des installations.

Destinés également au secteur industriel, ces manuels constituent une référence réglementaire pour réduire les risques, améliorer la performance et faciliter l'accès au financement. Il a enfin rappelé que ces manuels sont disponibles gratuitement sur le site de la DGE et les a fortement recommandés pour l'évaluation et la bancabilité des projets PV.

❖ **Communication**

Au titre de l'année 2025 le montant de 2 808 612 F CFA est alloué à cette rubrique pour l'organisation d'un atelier national d'information et de vulgarisation de l'arrêté interministériel N° 134/MPEER/MCLU du 18 novembre 2020 fixant les exigences d'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Mais l'opérationnalisation de cet arrêté programmé en 2025 sera finalement effective en 2026.

A cet effet, les ressources dédiées au financement de cet atelier ont été affectées au paiement des frais de déplacement et de restauration du soir des membres du comité de gestion, de leurs suppléants et des membres du secrétariat technique du FONAME qui ont pris part aux ateliers sur le processus de transformation du FONAME en hub sectoriel dédié à la Maîtrise de l'Energie.

Au titre de l'exercice 2025 cette ligne a été exécutée à hauteur de **2 080 000 F CFA**, soit un taux d'exécution de **74,06%**.

❖ **Réalisation d'audits énergétiques**

Cette rubrique est dotée d'un budget de 60 000 000 F CFA. Ce montant a servi à financer la réalisation de l'audit énergétique de la Tour E de la Cité Administrative au Plateau et la réalisation de l'audit énergétique de l'hôpital général de Port Bouet.

L'audit énergétique de la Tour E d'un montant de **15 366 372** a démarré le 25 juillet 2025 et s'est achevé le 30 août 2025. Un atelier de restitution a eu lieu le 30 octobre 2025 pour la présentation et la validation du rapport d'audit énergétique.

L'audit énergétique de l'hôpital général de Port Bouet d'un montant de **12 154 000** n'a pas encore démarré dû au fait que les documents contractuels sont toujours en cours de signature.

Au total, le montant de **15 366 372** a été décaissé pour réaliser uniquement l'audit énergétique de la Tour E, soit un taux d'exécution de **25,61%**.

❑ **Synthèse de la réalisation de l'audit énergétique de la tour E**

À la suite de l'audit énergétique mené à la Tour E située au sein de la cité administrative de la commune du Plateau, SMART ENERGY a identifié plusieurs axes prioritaires d'optimisation.

Ces constats ont permis de définir des Actions d'Amélioration de la Performance Énergétique (AAPE) visant à réduire durablement les consommations, à maîtriser les coûts énergétiques et à renforcer la performance environnementale de l'établissement.

Les actions proposées dans le cadre de cette mission sont présentées ci-dessous :

- **AAPE 1 : Sobriété énergétique**

Sensibilisation et mise en place de bonnes pratiques d'usage des équipements afin de réduire les consommations inutiles.

- **AAPE 2 : Optimisation des pompes**

Installation de variateurs de vitesse et ajustement des régulations pour améliorer le rendement énergétique des pompes.

- **AAPE 3 : Optimisation de l'éclairage**

Relamping LED et mise en place de systèmes de gestion de l'éclairage (détecteurs de présence).

- **AAPE 4 : Stabilisateur-économiseur d'énergie**

Installation d'un stabilisateur-économiseur sur l'alimentation générale pour réduire les pertes liées aux fluctuations de tension et améliorer la qualité de l'énergie.

- **AAPE 5 : Mise en place d'un stockage thermique**

Intégration d'un ballon de stockage d'eau glacée pour lisser les pointes de charge, améliorer la régulation et réduire le temps de fonctionnement des groupes froids.

- **AAPE 6 : Mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC)**

Pilotage intelligent et centralisé des installations de production et de distribution de froid, avec suivi en temps réel et optimisation en fonction des besoins réels.

- **AAPE 7 : Optimisation des Centrales de Traitement d'Air (CTA)**

Passage d'un fonctionnement tout ou rien à une régulation modulée (débits variables)
Ces actions ont été regroupées en trois (03) bouquets d'actions. Les économies attendues de ces bouquets sont de :

- ⇒ Bouquet 1 : 16%
- ⇒ Bouquet 2 : 34%
- ⇒ Bouquet 3 : 39%.

Des études plus approfondies (étude de faisabilité) pourront être réalisées pour certaines actions d'amélioration de la performance énergétique proposées.

Enfin, une **optimisation de la puissance souscrite**, passant de 1 020 kW à 900 kW, permettra une **économie annuelle estimée à 3 940 390 FCFA HT**.

a) Résumé de l'utilisation et de la consommation d'énergie

Le site consomme principalement deux sources d'énergie :

- L'électricité issue du réseau public,
- Le gasoil, principalement utilisé pour les groupes électrogènes de secours.

Parmi ces sources, l'électricité du réseau public représente la principale source d'énergie utilisée sur le site. Les consommations électriques soutirées au réseau public ont connu différentes évolutions au cours de ces trois dernières années :

- **Entre 2022 et 2023**, une hausse de **19 %** a été enregistrée ;

- **Entre 2023 et 2024**, une nouvelle augmentation de **17 %** a été constatée.

Pour l'évaluation des économies d'énergie à partir des **indicateurs de performance énergétique (Ipés)**, nous avons retenu **l'année 2024** comme période de référence. Ce choix s'explique par sa proximité temporelle avec l'année de réalisation de l'audit énergétique ainsi que par la cohérence avec les mesures électriques effectuées lors de celui-ci.

Sur cette période, le site enregistre :

- ⇒ Une **consommation électrique finale** de **4 674 000 kWh/an**,
- ⇒ Une **dépense énergétique** de **390 132 532 F CFA HT/an**,
- ⇒ Des **émissions de gaz à effet de serre** estimées à **2 851 t éqCO₂/an** (FE = 0,610 kg/kWh, source : rapport d'activités 2022 ANARE)

Ces valeurs serviront de base pour le calcul des économies d'énergie attendues suite à la mise en œuvre des actions d'amélioration identifiées.

b) Systèmes consommateurs d'énergie ou usage énergétique

L'analyse détaillée des équipements énergivores de la tour E a permis d'identifier les principaux postes consommateurs d'électricité et de structurer un modèle énergétique de référence, cohérent à **99 %** avec les données réelles.

Les Systèmes techniques recensés sont :

✓ **Climatisation**

La climatisation du bâtiment est principalement assurée par **deux groupes de production d'eau glacée de 1 612 kW chacun**. Ces groupes fonctionnent avec une régulation de type **ON/OFF**, sans modulation de puissance.

Le refroidissement est réalisé par une **tour aérocondenseur** située en toiture-terrasse. La circulation de l'eau glacée vers les unités terminales est assurée par des **pompes centrifuges à vitesse fixe**, tandis que le traitement d'air est effectué par des **centrales de traitement d'air (CTA) également à vitesse fixe**.

En complément, le site utilise des **systèmes de climatisation individuels à détente directe (split system)**, majoritairement des climatiseurs classiques fonctionnant en mode tout ou rien. Ce mode de fonctionnement entraîne des **surconsommations électriques**, notamment en période de charge partielle.

✓ **Éclairage**

Le parc d'éclairage du bâtiment est composé majoritairement de **tubes fluorescents encastrés**, largement utilisés dans les bureaux et salles de réunion. L'utilisation de solutions performantes telles que les **luminaires LED** reste marginale. Les équipements recensés sont notamment :

- Tubes fluorescents encastrés ;
- Tubes LED (faible proportion) ;
- Dalles LED ;
- Spots LED ;
- Divers luminaires complémentaires (Néons et E27)

Ces équipements présentent un **rendement énergétique limité** et une **durée de vie inférieure** par rapport aux solutions LED de dernière génération.

✓ **Bureautique**

Pour les activités administratives et de gestion, le site dispose d'un parc bureautique conséquent, constitué des équipements suivants :

- Ordinateurs de bureau ;
- Imprimantes individuelles ;
- Photocopieurs ;
- Scanners ;
- Divers périphériques.

Ce parc, utilisé de manière quasi continue, génère des **consommations résiduelles liées aux modes veille** et à l'absence de gestion optimisée des mises hors tension.

✓ **Autres usages électriques**

En dehors des systèmes principaux (climatisation, éclairage, bureautique), le bâtiment est équipé de plusieurs dispositifs d'usage courant :

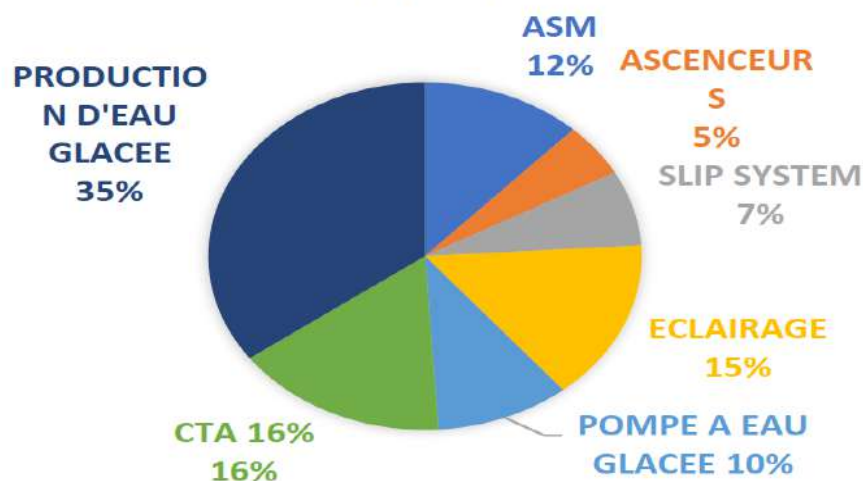
- Réfrigérateurs, congélateurs, micro-ondes ;
- Machines à café ;
- Chauffe-eaux électriques ;
- Équipements de service : ascenseurs, surpresseurs d'eau, etc.
- L'analyse des bilans électriques met en évidence une **répartition hétérogène des consommations énergétiques**, largement dominée par les systèmes de climatisation.

La ventilation détaillée est la suivante :

- ⇒ Les systèmes de production, de transport et les unités terminales d'eau glacée représentent de 68% des consommations électriques totales du site (Production EG : 35 %, CTA : 16 %, Pompe à EG : 10%, Split : 7%) ;
- ⇒ L'éclairage représente 15% des consommations électriques totales du site ;
- ⇒ Les ascenseurs représentent 5% des consommations électriques totales du site ;
- ⇒ Les autres systèmes motorisés (ASM) du site représentent 12% des consommations électriques totales.

Les bilans électriques montrent la répartition suivante :

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION PAR USAGE



Source :

c) Conclusion sur le potentiel d'économie d'énergie

A la suite de cet audit énergétique, SMART ENERGY propose plusieurs actions d'améliorations de la performance (AAPE) pour la réduction des consommations énergétiques de la Tour E.

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle, les actions proposées ont été regroupées en trois bouquets d'actions cohérents.

Les économies d'énergie attendue avec ces bouquets oscillent entre 16% et 39%. Cela représente respectivement 726 769 kWh, 1 596 831 kWh et 1 843 004 kWh

Tableau de Synthèse des bouquets de travaux proposés

Bouquet	Actions incluses	Gain énergétique estimé (%)	Gain énergétique estimé (kWh)	Gain énergétique estimé (FCFA/an)	Emission évitée (TéqCO2)
Bouquet 1	AAPE 1, AAPE 2, AAPE 5, AAPE 7	16%	726 769	51 600 597	443,33
Bouquet 2	AAPE 1, AAPE 2, AAPE 3, AAPE 5, AAPE 6, AAPE 7,	34%	1 596 831	113 374 974	974,07
Bouquet 3	AAPE 1, AAPE 2, AAPE 3, AAPE 4, AAPE 5, AAPE 6, AAPE 7	39%	1 843 004	929 723 959	1 124,23

Illustration de l'atelier de restitution du rapport d'audit énergétique de la tour E



M. BOURE Sous-Directeur à la Direction Générale de l'Energie (DGE)



Vue de la salle lors de l'atelier



Photo de famille lors de l'atelier



Représentant du Ministère de la Construction

❖ Réalisation de cinq (05) forages pour l'entretien de champs solaires de mini réseaux

Cette ligne dotée d'un budget de 41 400 000 F CFA était destinée à financer les travaux de réalisation de cinq (05) forages pour l'entretien de champs solaires de mini réseaux dans les localités de Diby-brahimakro (département de Tiassalé), de Méhidougou (département de Ouaninou), de Orossanisso (département de Touba), de Dagaba et Sanakoroba (département de Dioulatiedougou, ainsi que les frais de mission de réception provisoire et de réception définitive des travaux.

A la clôture du budget 2025, le montant total de **40 910 000 FCFA** a été décaissé, dont **19 975 000 F CFA** pour charges à payer au titre du budget 2025 dans le cadre de la réalisation de 05 forages pour l'entretien des champs solaires de mini réseau dans les localités de Didy-brahimakro, Mehidougou, Orossanisso, Dagaba et Sanakoroba mais

également les frais de mission de réception provisoire et de réception définitive des travaux, soit un taux d'exécution de **98,82%**.

L'entreprise Groupement BAKFERY Group / BICOTE-Niella a été sélectionné par la Commission de Sélection comme prestataire pour réaliser ces travaux à la suite d'un appel d'offre restreint. Il a réalisé les travaux suivants :

- La réalisation des forages ;
- L'installation des châteaux d'eau en polyester ;
- L'installation des équipements pour l'alimentation électrique des pompes immergées des forages ;
- La réalisation des canalisations y compris les pièces de jonction pour alimentation des châteaux d'eau.

La réception provisoire des travaux a eu lieu du 25 au 28 novembre 2025 sur les différents sites et a permis de vérifier la conformité des travaux réalisés avec le cahier de charges. Les réserves émises sur les travaux réalisés ont été inscrites dans le PV de réception provisoire des travaux qui a été transmis au prestataire qui a pris les dispositions nécessaires pour les lever.

Ces réserves étaient les suivantes :

✓ **Liste des travaux et prestations à réaliser sur chaque site**

1. Compléter le nombre de points d'eau à cinq (05) avec des robinets entre les rangées des champs solaires et au niveau de la clôture ;
2. Réaliser l'alimentation des sanitaires en eau ;
3. A part le site de Diby-brahimakro (département de Tiassalé), installer l'électrode de niveau dans les châteaux d'eau sur les (04) quatre autres sites ;
4. Fournir des raccords flexibles robinets hautes pressions ;
5. A part le site de Diby-brahimakro (département de Tiassalé), poser une vanne de refoulement et de vidange des châteaux d'eau sur les (04) autres sites ;
6. Transmettre le rapport d'analyse physico chimique de l'eau ;
7. Transmettre le rapport de l'étude géophysique et de détermination des sites de forage positif ;
8. Transmettre le procès-verbal (PV) ou le rapport des essais de pompages longue durée ;
9. Transmettre les documents techniques comprenant les coupes de forages, les tableaux et courbes ;
10. Réaliser un garde-corps sur l'échelle des châteaux d'eau ;
11. Faire un muret et poser une dalle pour fermer et protéger le forage.

✓ **Liste des imperfections et malfaçons à corriger**

➡ **Sur le site de Diby-brahimakro (département de Tiassalé)**

Les réserves émises sont les suivantes :

Illustration

- I. Refaire le support du château d'eau en utilisant un métal plus solide (métal

utilisé pour faire le support du château d'eau n'est pas solide)

2. Renforcer la cimentation du support des châteaux d'eau.



➡ **Sur le site Dagaba (département de Dioulatédougou)**

Illustration

Les réserves émises sont les suivantes :

1. Réparer le point d'eau qui a cédé et mettre un robinet ;

2. Renforcer la cimentation du support des châteaux d'eau.



➡ **Sur le site de Sanakoroba (département de Dioulatiedougou)**

Les réserves émises sont les suivantes :

Illustration

Premières réserves :

1. Forage à protéger spécifiquement car réalisé jusque à côté de la voie d'entrée dans la centrale solaire ;

2. Renforcer la cimentation du support des châteaux d'eau.



Deuxièmes réserves :

1. Refaire le support du château d'eau (support penché)
2. Renforcer la cimentation du support des châteaux d'eau.

Illustration



Par la suite, une mission de réception définitive des travaux a eu lieu du 24 au 27 février 2026 et a permis de constater l'effectivité de la levée des réserves.

Illustration de la levée des réserves sur chaque site

1. Cinq (05) points d'eau entre les rangées des champs solaires et le remplacement des vannes installées par des robinets ont été faits

Illustration



2. L'alimentation des sanitaires en eau a été fait ;

Illustration



3. L'installation de l'électrode de niveau dans les châteaux d'eau sur tous les sites a été fait ;

Les tests réalisés nous ont permis de constater que l'électrode de niveau marche correctement. Lorsque le niveau d'eau dans le château atteint le niveau haut, l'électrode de niveau coupe automatiquement l'alimentation électrique de la pompe immergée ce qui empêche tout débordement

Illustration



4. Huit (08) raccords flexibles robinets hautes pressions ont été fournis

Illustration



5. Les vannes de refoulement et de vidange des châteaux d'eau sur tous les sites ont été posés ;

Illustration



6. Les garde-corps sur l'échelle des châteaux d'eau ont été installés ;

Illustration



7. Muret et pose de dalle pour fermer et protéger le forage a été fait

Illustration

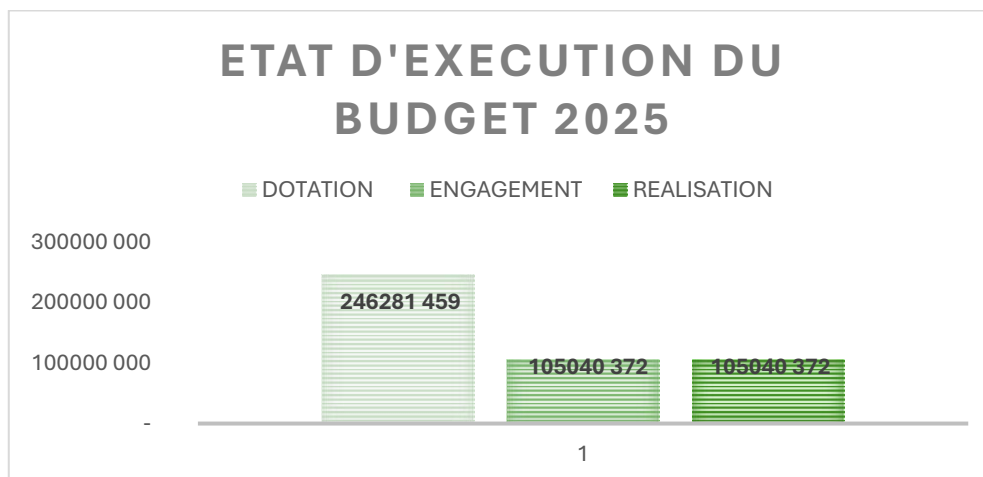


8. La cimentation du support des châteaux d'eau a été renforcée

Illustration



Au total, le montant de **105 040 372 F CFA** a été décaissé pour couvrir en partie les dépenses inscrites au budget 2025. Ce montant correspond à un taux d'exécution de **42,65%**.



Source : Construction sur la base des informations produite par la BNI

Remarque :

Les rapports de toutes les activités réalisées par le Fonds sont joints en annexe du présent rapport d'activités.

II. ACTIVITES REALISEES NON INSCRITES SUR LE BUDGET DU FONAME

Depuis 2021 que le FONAME est opérationnel, ses ressources proviennent uniquement de la dotation budgétaire annuelle de l'Etat et leur faible niveau ne permet pas au fonds d'atteindre ses objectifs.

Ainsi, deux études non planifiées sur le budget du FONAME ont été lancées par la Direction Générale de l'Energie (DGE) dans le cadre de la recherche de ressources additionnelles pour alimenter le fonds.

Il s'agit de :

- ➡ L'étude sur l'identification des taxes et redevances qui pourraient être collectées pour alimenter le FONAME lancée dans le cadre de la Mesure d'Accompagnement du Programme de Partenariat pour Encourager les Réformes du Secteur de l'Énergie, Côte d'Ivoire, Projet financé par la KfW et conduite par le groupement BNETD/DTG/ECA ;
- ➡ L'étude pour accompagner le FONAME dans la formulation de stratégies, d'approches et d'outils pour la mobilisation des financements climatiques lancée dans le cadre du projet proFERE II / GIZ et réalisée par le cabinet GFA.

2. Etude pour l'identification de l'ensemble des taxes et redevances qui pourraient être collectées pour les ressources du FONAME

Concernant l'étude pour l'identification de l'ensemble des taxes et redevances qui pourraient être collectées pour les ressources du FONAME, le prestataire a transmis les deux premiers livrables que sont :

- Livrable 1 : le rapport de benchmark ;
- Livrable 2 : le rapport sur l'état des lieux des taxes, redevances et amendes que peux éventuellement collectés le FONAME.

Les recommandations qui ont été émises sur les taxes, redevances et amendes qui peuvent être collectés par le FONAME dans le livrable 2 concernent les secteurs des Mines, du pétrole et de l'Energie.

Ces recommandations ont été transmise par courrier à la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) et à la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) pour avis.

Une séance de travail a eu lieu avec la DGMG qui a conclu qu'il n'est pas possible de lever des taxes et redevances dans ce secteur pour alimenter le FONAME. Quant à la DGH, elle n'a pas répondu au courrier.

3. Etude pour accompagner le FONAME dans la formulation de stratégies, d'approches et d'outils pour la mobilisation des financements climatiques lancée dans le cadre du projet proFERE II / GIZ et réalisée par le cabinet GFA

Dans le cadre de la recherche de ressources additionnelles pour alimenter le fonds, une étude a été initiée à travers le projet de ProFERE II /GIZ et réalisée par le cabinet GFA en vue de la formulation de stratégies, d'approches et d'outils pour la mobilisation des financements climatiques.

En 2024, le cabinet GFA a réalisé une étude approfondie de la structure et de l'organisation du FONAME et a fait des propositions afin de faire évoluer le fonds vers un hub d'information, de formation, d'appui technique et d'intermédiation financière dédié à la maîtrise de l'énergie.

Ainsi il propose de construire le dispositif autour de fonctions répondant aux vrais besoins des acteurs du secteur de l'EE et des ENR, en particulier :

- 1- Observatoire de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables ;
- 2- Animation du réseau des acteurs publics et privés du secteur ;
- 3- Sensibilisation des citoyens aux enjeux, bonnes pratiques et solutions « grand public » en matière d'EE et EnR ;
- 4- Identification et appui à la formulation et au financement de projets EE / EnR.

A cet effet, plusieurs activités ont été réalisées en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre de ces fonctions. Il s'agit de :

- Atelier de concertation avec les parties prenantes sur la transformation du FONAME en hub de la maîtrise de l'énergie du 11 au 13 mars 2025 ;
- Session du comité de gestion du 9 mai 2025 au cours de laquelle la priorisation des fonctions a été faite par les membres du COGES ;
- Atelier de préparation technique de la démarche de construction des premiers services du Hub - FONAME 2.0 (Secrétariat technique et personnes ressources) le 03 juillet 2025 ;
- Formation / action : Développement d'un pipeline de projets Analyse technico-financière des projets EE et EnR (Comité de gestion et suppléants, Secrétariat technique et personnes ressources) du 29 au 31 juillet 2025 ;
- Atelier de co-construction (Secrétariat technique et personnes ressources) le 04 septembre 2025 ;
- Formation / Action : Démarches et outils pour la gestion d'un observatoire de l'énergie (Comité de gestion et suppléants, Secrétariat technique et personnes ressources) du 10 au 12 septembre 2025.

Un appel à projet est en cours de mise en œuvre afin de constituer le portefeuille de projet du FONAME.

III. DIFFICULTES RENCONTREES

Dans le cadre de la gestion du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME), les difficultés suivantes ont été observées :

- **Le retard dans l'approvisionnement du compte du Fonds** : cette situation a conduit à un ralentissement dans la réalisation des activités programmées au budget du Fonds et fragilisé la planification opérationnelle ;
- **Le non-reversement sur le compte du FONAME ouvert dans les livres de la BNI de la dotation budgétaire totale prévue au titre de l'exercice 2025** : en effet, seulement 35 % du budget notifié ont été effectivement perçus, limitant ainsi la capacité du Fonds à exécuter pleinement ses missions ;
- **L'existence de contraintes héritées de l'exercice précédent, où le taux de recouvrement, s'élevait à 52 % à fin 2024.**

IV. RECOMMANDATIONS

Pour améliorer le dispositif de fonctionnement du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME) et de renforcer son efficacité opérationnelle, il est essentiel de mettre en œuvre les recommandations qui visent à consolider la gouvernance financière du Fonds et à garantir une meilleure disponibilité des ressources. Elles se déclinent comme suit :

- **Élaboration d'un plan opérationnel de mobilisation de ressources additionnelles** : Il s'agit de concevoir une stratégie structurée permettant de diversifier les sources de financement du Fonds, notamment par le biais des

Partenaires Techniques et Financiers (PTFs). A cet effet, un appel à projets a été lancé afin de soumettre des initiatives concrètes aux PTFs en vue d'obtenir des financements complémentaires. Cette démarche contribuera à accroître la capacité d'intervention du FONAME et à réduire sa dépendance vis-à-vis des dotations budgétaires nationales ;

- ➔ **Renforcement la coordination avec les services de la Direction du Trésor Public** : Il s'agit d'adresser un courrier officiel au département en charge de la programmation des décaissements budgétaires, afin de solliciter une accélération des procédures de transfert des ressources allouées. L'objectif est de garantir que les ressources financières soient mises à la disposition du FONAME dans des délais raisonnables, permettant ainsi au Fonds de planifier et d'exécuter ses activités sans interruption ni retard.

CONCLUSION

En définitive, l'exécution du budget 2025 du Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FONAME) s'est réalisée à hauteur de 105 040 372 FCFA, soit un taux global de 42,65 %.

Ce niveau relativement faible d'exécution s'explique principalement par le non-approvisionnement régulier du compte du Fonds, ouvert dans les livres de la BNI, ainsi que par le non-reversement intégral de la dotation budgétaire inscrite.

Pour résoudre ces difficultés, il apparaît donc essentiel de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le présent rapport, notamment celle visant à améliorer le mécanisme de mobilisation des ressources et à accélérer les procédures de décaissement budgétaire.

Leur application permettra de renforcer la régularité de l'approvisionnement du Fonds, d'assurer une exécution plus fluide des activités programmées et, à terme, de consolider le rôle stratégique du FONAME dans la promotion de la maîtrise et de l'efficacité énergétique au service du développement durable.

ANNEXE

ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DU FONAME 2025

ETAT D'EXECUTION DU BUDGET DU FONAME 2025

RUBRIQUES	DOTATION	MONTANTS ENGAGES	MONTANTS REGLES	ECART (DOTATION- MONTANT REGLE)	%
<u>I-FONCTIONNEMENT</u>					
I- Service en charge des activités du FONAME	2 500 000				
I,1 Fournitures de consommables informatiques	1 000 000	1 000 000	1 000 000		
I,2- Carburant	1 500 000	1 500 000	1 500 000	-	100%
2- Audit des comptes du FONAME	2 500 000				
3- Supervision des Organes de Gestion du Fonds	25 100 000	18 200 000	18 200 000	6 900 000	72,51%
4- Frais de réception	1 372 000	798 000	798 000	574 000	58,16%
5- Remboursement a la BNI des frais occasionnes par la gestion du fonds	7 500 000	7 500 000	7 500 000	-	100%
6- Les frais de missions de sensibilisation, de formation et de supervision de travaux	10 070 000	7 250 000	7 250 000	2 820 000	72%
TOTAL I	49 042 000	36 248 000	36 248 000	12 794 000	73,91%
<u>II- INVESTISSEMENTS</u>					
- EQUIPEMENTS	2 115 000	-	-		
- TRAVAUX	195 124 459	68 792 372	68 792 372	126 332 087	35,26%
TOTAL II	197 239 459	68 792 372	68 792 372	128 447 087	34,88%
TOTAL GENERAL I+II	246 281 459	105 040 372	105 040 372	141 241 087	42,65%